



# **DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION Restaurant Scolaire Structures Municipales Année : 2023/2024**

Dossier à compléter et à rapporter au point information jeunesse à la Maison pour tous :

- *Avant le 28 juillet 23 pour les inscriptions annuelles.*
- *Avant le 18 août 23 pour les inscriptions mensuelles.*
- *Avant le 25 août 23 pour les inscriptions hebdomadaires.*